

Bibliothèque IUT Longwy Tél: 03 72 74 99 12

Règlement intérieur de la bibliothèque

Inscription



Présentation de la carte étudiant de l'année universitaire en cours **OBLIGATOIRE**.

Modalités de prêt

Les conditions de prêt sont de 5 documents maximum pour une durée de 28 jours pour les étudiants.

Tous les documents peuvent être empruntés (sauf si mention EXCLU DU PRET).
Usuels et devoirs surveillés sont consultables uniquement sur place.
Les mémoires, projets et rapports de stage peuvent être consultés sur demande auprès de l'accueil.

Possibilité de prolongation d'emprunts (une seule fois) : par téléphone au **03-72-74-99-12**, par mail : <u>ddoc-bulongwy-contact@univ-lorraine.fr</u> ou depuis votre compte lecteur

Il vous est demandé de respecter les délais de prêt afin que d'autres lecteurs puissent également consulter ces documents.

Au plus tard le 30 juin de l'année universitaire en cours, tous les ouvrages empruntés doivent être restitués à la bibliothèque sous peine de sanctions. Si vous êtes dans l'impossibilité de les restituer, il vous sera adressé une facture correspondant à la valeur des livres empruntés.

Vie intérieure



La charte informatique est aussi valable au sein de la bibliothèque



Boissons, nourriture, sont interdites dans l'enceinte de la bibliothèque (bouteille d'eau autorisée)

La bibliothèque est un espace de travail merci de bien vouloir respecter le silence.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Nom et signature